

Assemblée Générale

Basket Club Lamastrois

ARTICLE 1 – LE BUREAU

Le bureau (Damien Gambs président de l'association) ne se représente pas pour l'année 2023-2024. Un bureau alternatif désire-t-il se présenter ? Quelle en sera la constitution ?

ARTICLE 2 – CHANGEMENT DES STATUTS

L'adresse du siège social, et les administrateurs sont le principal changement, en vue d'une mise à jour administrative pour pouvoir demander un numéro SIRET, régulariser la situation avec la banque, et accepter les subventions diverses (dont les aides pour les adolescents).

L'adresse sera 995 Chemin du Grand Buisson, 07270 Lamastre.

Les administrateurs seront Damien Gambs, et le président du nouveau bureau.

ARTICLE 3 – POINT TRESORERIE

Situation OK. Pas de dépense, les ballons les maillots et le matériel d'entraînement sont un don de l'ancienne association. Les six cotisations (25€ pièce) versées ont été mises de côté pour constituer une cagnotte pour les investissements du futur bureau. Le site internet coûte 20€ par an tout inclus.

ARTICLE 4 – RAPPEL CONSIGNES GYMNASSE

Simple rappels.

Chaussures « no-marking ». Des lingettes ont été mises à disposition par le gardien pour nettoyer les traces éventuelles. Attention à les utiliser du bout du pied ou avec des gants.

Chaussures propres (elles ne doivent pas être portées en dehors du gymnase).

Pas de bouteille en verre.

Pas de nourriture sur les gradins (possible au niveau du bar).

Le créneau débute à 20h. Souvent le handball déborde un peu, mais aucune demande n'a été faite par le bureau car historiquement nous avons une heure de moins et ce sont eux qui nous ont permis de l'avoir. 22h30 fermeture des terrains, fin du jeu.

23h fermeture du gymnase.

Ouverture tout le temps sauf une semaine de fermeture à Noël (jours confirmés par whatsapp et en séance) et pendant la coupure estivale.

ARTICLE 5 – MATERIEL DU CLUB

Le matériel utilisé appartient au club, et donc à chacun des membres. Il est impératif d'en prendre soin.

5.1 Les dossards

Plus la tâche de lessive des dossards sera partagée moins elle sera lourde. Ils sèchent en un rien de temps et prennent peu de place dans la machine, n'hésitez donc pas à proposer votre aide, c'est toujours bienvenu.

5.2 Les ballons

Ils ne sont pas tout jeunes et pas toujours en parfait état. De nouveaux ballons pourront être achetés sur l'année à venir si le futur bureau en convient.

5.3 L'armoire

Nous disposons actuellement d'une belle armoire et de deux clefs pour son cadenas. C'est parfait pour nos affaires, mais un peu léger pour stocker tous les ballons. Il faudra peut être faire un tri et éventuellement demander une caisse au nouveau gardien (il a été nommé et entrera en fonction à la fin de la saison).

Article 6 - EVENEMENTIEL

Nous avons assuré très peu d'évènements cette année. Le nouveau bureau pourra remédier à ce problème, notamment pour une rencontre avec une ou plusieurs équipes du club du Cheylard, si c'est souhaité. Gardez à l'esprit que c'est ce qui prend le plus d'énergie au bureau et que votre aide en temps qu'adhérent sera toujours la bienvenue pour ce type de manifestation.

Article 7 - COTISATIONS

Cette année comme l'année dernière nous n'avons pas cherché à faire la police au niveau des cotisations, du fait du peu de services rendus par le club, et du peu de dépenses. Cependant pour relancer le club l'an prochain et pour ne pas léser ceux qui ont réglé, je vous invite tous à vérifier avec le futur bureau si vous êtes à jour. La liste complète leur sera remise à leur entrée en fonction.

Présents :

- plus de X membres donc le quorum est représenté
- les 3 membres du bureau et du conseil administratif

Fait à Lamastre, au gymnase, le 14/06/2023 de 20h05 à 20h20, signatures des représentants du bureau et des administrateurs :